

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 mars 2020

05 Mars 2020	L'an deux mille vingt le 05 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 26 février 2020.
<u>Nombre de conseillers</u> 33	<u>Etaient présents :</u> Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, Mme DUQUENNE, M. DASSONVAL, adjoints.
<u>Présents à la séance</u> 21 jusque 19h12 22 après 19h12	MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, M. FLAJOLLET à partir de 19h12, M. ANDRZEJEWSKI, Mmes DELWAULLE, CREMAUX, conseillers municipaux.
<u>Nombre de pouvoir</u> 9 jusque 19h12 8 après 19h12	<u>Etaient excusés</u> M. KOLAKOWSKI, Mmes DECAESTEKER, ROSIAUX, M. LAVERSIN, Mme MARLIERE, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. FLAJOLLET jusque 19h12, M. JACQUET, M. EVRARD
<u>Nombre d'absent</u> 2	<u>Avait donné pouvoir :</u> M. KOLAKOWSKI à M. LELONG, Mme DECAESTEKER à Mme PHILIPPE, Mme ROSIAUX à Mme DUBOIS, M. LAVERSIN à M. DASSONVAL, Mme MARLIERE à Mme MARGEZ, M. MAYEUR à Mme MERLIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. FLAJOLLET jusque 19h12 à M. ANDRZEJEWSKI, M. JACQUET à Mme DELWALLE.
<u>Nombre de votants</u> 30	<u>Etait absent :</u> Mrs. LEBLANC, BAETENS.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Carine PHILIPPE ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-05a) Budget Primitif 2020 – Ville

Conseil Municipal du 5 mars 2020

I-05a) Budget Primitif 2020 – Ville

Le projet de budget primitif 2020, joint à la présente, a été préparé et étudié par la commission « budgets, culture, administration générale » réunie le 25 février 2020, qui a émis un avis favorable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

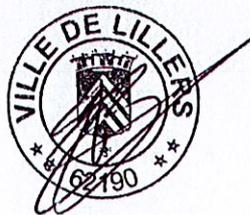
Adopté par 25 voix pour (« Lillers en positif ») et 5 abstentions (« Lillers c'est vous ! »)
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 10/03/2020
et de la Publication le 11/03/2020
Lillers, le 11/03/2020
Le Maire,



Le Maire,


Pascal BAROIS



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 mars 2020

05 Mars 2020	L'an deux mille vingt le 05 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 26 février 2020.
<u>Nombre de conseillers</u> 33	<u>Etaient présents</u> : Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, Mme DUQUENNE, M. DASSONVAL, adjoints.
<u>Présents à la séance</u> 21 jusque 19h12 22 après 19h12	MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, M. FLAJOLLET à partir de 19h12, M. ANDRZEJEWSKI, Mmes DELWAULLE, CREMAUX, conseillers municipaux.
<u>Nombre de pouvoir</u> 9 jusque 19h12 8 après 19h12	<u>Etaient excusés</u> M. KOLAKOWSKI, Mmes DECAESTEKER, ROSIAUX, M. LAVERSIN, Mme MARLIERE, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. FLAJOLLET jusque 19h12, M. JACQUET, M. EVRARD
<u>Nombre d'absent</u> 2	<u>Avaient donné pouvoir</u> : M. KOLAKOWSKI à M. LELONG, Mme DECAESTEKER à Mme PHILIPPE, Mme ROSIAUX à Mme DUBOIS, M. LAVERSIN à M. DASSONVAL, Mme MARLIERE à Mme MARGEZ, M. MAYEUR à Mme MERLIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. FLAJOLLET jusque 19h12 à M. ANDRZEJEWSKI, M. JACQUET à Mme DELWALLE.
<u>Nombre de votants</u> 30	<u>Etait absent</u> : Mrs. LEBLANC, BAETENS.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Carine PHILIPPE ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-05b) Budget Primitif 2020 – Pompes funèbres

Conseil Municipal du 5 mars 2020

I-05b) Budget Primitif 2020 – Pompes funèbres

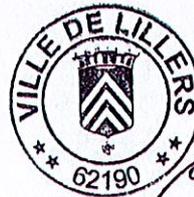
Le projet de Budget Primitif 2020 du service pompes funèbres, joint à la présente, a été préparé et étudié par la commission « budgets, culture, administration générale », réunie le 25 février 2020, qui a émis un avis favorable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté par 25 voix pour (« Lillers en positif ») et 5 abstentions (« Lillers c'est vous ! »)
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 10/03/20
et de la Publication le 11/03/20
Lillers, le 11/03/2020
Le Maire,



Le Maire,

[Signature]
Présent BAROIS



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 mars 2020

05 Mars 2020	L'an deux mille vingt le 05 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 26 février 2020.
<u>Nombre de conseillers</u> 33	<u>Etaient présents :</u> Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, Mme DUQUENNE, M. DASSONVAL, adjoints. MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, M. FLAJOLLET à partir de 19h12, M. ANDRZEJEWSKI, Mmes DELWAULLE, CREMAUX, conseillers municipaux.
<u>Présents à la séance</u> 21 jusque 19h12 22 après 19h12	<u>Etaient excusés</u> M. KOLAKOWSKI, Mmes DECAESTECKER, ROSIAUX, M. LAVERSIN, Mme MARLIERE, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. FLAJOLLET jusque 19h12, M. JACQUET, M. EVRARD
<u>Nombre de pouvoir</u> 9 jusque 19h12 8 après 19h12	<u>Avaient donné pouvoir :</u> M. KOLAKOWSKI à M. LELONG, Mme DECAESTECKER à Mme PHILIPPE, Mme ROSIAUX à Mme DUBOIS, M. LAVERSIN à M. DASSONVAL, Mme MARLIERE à Mme MARGEZ, M. MAYEUR à Mme MERLIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. FLAJOLLET jusque 19h12 à M. ANDRZEJEWSKI, M. JACQUET à Mme DELWALLE.
<u>Nombre d'absent</u> 2	<u>Etait absent :</u> Mrs. LEBLANC, BAETENS.
<u>Nombre de votants</u> 30	

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Carine PHILIPPE ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-05c) Budget Primitif 2020 – Camping municipal

Conseil Municipal du 5 mars 2020

I-05c) Budget Primitif 2020 – Camping municipal

Le projet de Budget Primitif 2020 du camping municipal, joint à la présente, a été préparé et étudié par la commission « budgets, culture, administration générale », réunie le 25 février 2020, qui a émis un avis favorable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté par 25 voix pour (« Lillers en positif ») et 5 abstentions (« Lillers c'est vous ! »)
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 10/03/20
et de la Publication le 11/03/20
Lillers, le 11/03/2020
Le Maire,



Le Maire,

Pascal BAROIS
Pascal BAROIS



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 mars 2020

05 Mars 2020

L'an deux mille vingt le 05 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 26 février 2020.

Nombre de conseillers

33

Présents à la séance

21 jusque 19h12
22 après 19h12

Nombre de pouvoir

9 jusque 19h12
8 après 19h12

Nombre d'absent

2

Nombre de votants

30

Etaient présents :

Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, Mme DUQUENNE, M. DASSONVAL, adjoints.
MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, M. FLAJOLLET à partir de 19h12, M. ANDRZEJEWSKI, Mmes DELWAULLE, CREMAUX, conseillers municipaux.

Etaient excusés M. KOLAKOWSKI, Mmes DECAESTECKER, ROSIAUX, M. LAVERSIN, Mme MARLIERE, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. FLAJOLLET jusque 19h12, M. JACQUET, M. EVRARD

Avaient donné pouvoir : M. KOLAKOWSKI à M. LELONG, Mme DECAESTECKER à Mme PHILIPPE, Mme ROSIAUX à Mme DUBOIS, M. LAVERSIN à M. DASSONVAL, Mme MARLIERE à Mme MARGEZ, M. MAYEUR à Mme MERLIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. FLAJOLLET jusque 19h12 à M. ANDRZEJEWSKI, M. JACQUET à Mme DELWALLE.

Etait absent : Mrs. LEBLANC, BAETENS.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Carine PHILIPPE ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-05d) Budget Primitif 2020 – Lotissement ZA RD 943

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20200305-1-05d_05-03-20-
DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Conseil Municipal du 5 mars 2020

I-05d) Budget Primitif 2020 – Lotissement ZA RD 943

Le projet de Budget Primitif 2020 du lotissement ZA RD 943, joint à la présente, a été préparé et étudié par la commission « budgets, culture, administration générale », réunie le 25 février 2020, qui a émis un avis favorable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté par 25 voix pour (« Lillers en positif ») et 5 abstentions (« Lillers c'est vous ! »)
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

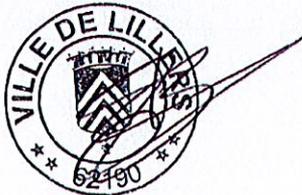
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 10/03/20
et de la Publication le 11/03/20
Lillers, le 11/03/2020
Le Maire,



Le Maire,

Pascal BAROIS



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

VILLE DE LILLERS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal
Séance du 05 mars 2020

05 Mars 2020	L'an deux mille vingt le 05 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BAROIS, Maire, suivant convocation faite le 26 février 2020.
<u>Nombre de conseillers</u> 33	<u>Etaient présents :</u> Mme DUBOIS, M. LELONG, Mmes MARGEZ, MERLIN, M. WESTRELIN, Mme PHILIPPE, Mme DUQUENNE, M. DASSONVAL, adjoints.
<u>Présents à la séance</u> 21 jusque 19h12 22 après 19h12	MM. ANDRIES, PAQUET, Mmes FAES, FONTAINE, M. DANIEL, Mme DELANOY, M. CARLIER, Mme GOUILLARD, M. LEGRAS, M. FLAJOLLET à partir de 19h12, M. ANDRZEJEWSKI, Mmes DELWAULLE, CREMAUX, conseillers municipaux.
<u>Nombre de pouvoir</u> 9 jusque 19h12 8 après 19h12	<u>Etaient excusés</u> M. KOLAKOWSKI, Mmes DECAESTECKER, ROSIAUX, M. LAVERSIN, Mme MARLIERE, M. MAYEUR, Mme COEUGNIET, M. FLAJOLLET jusque 19h12, M. JACQUET, M. EVRARD
<u>Nombre d'absent</u> 2	<u>Avait donné pouvoir :</u> M. KOLAKOWSKI à M. LELONG, Mme DECAESTECKER à Mme PHILIPPE, Mme ROSIAUX à Mme DUBOIS, M. LAVERSIN à M. DASSONVAL, Mme MARLIERE à Mme MARGEZ, M. MAYEUR à Mme MERLIN, Mme COEUGNIET à Mme GOUILLARD, M. FLAJOLLET jusque 19h12 à M. ANDRZEJEWSKI, M. JACQUET à Mme DELWALLE.
<u>Nombre de votants</u> 30	<u>Etait absent :</u> Mrs. LEBLANC, BAETENS.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Carine PHILIPPE ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.

M. le Président ouvre la séance.

OBJET

I-05e) Budget Primitif 2020 – Lotissement ARMADA rue
Philiomel

Accusé de réception en préfecture
062-216205161-20200305-I-05e_05-03-20-
DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Conseil Municipal du 5 mars 2020

I-05e) Budget Primitif 2020 – Lotissement ARMADA rue Philiomel

Le projet de Budget Primitif 2020 du lotissement ARMADA rue Philiomel, joint à la présente, a été préparé et étudié par la commission « budgets, culture, administration générale », réunie le 25 février 2020, qui a émis un avis favorable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Adopté par 25 voix pour (« Lillers en positif ») et 5 abstentions (« Lillers c'est vous ! »)
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture, le 10/03/2020
et de la Publication le 11/03/2020
Lillers, le 11/03/2020
Le Maire,



Le Maire,

Pascal BARROIS

